

Rectorat de Bordeaux  
Direction des Examens Concours  
DEC 3

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D337-95 à D337-124, portant règlement général du Brevet Professionnel et les articles L335-5 et L335-6 relatifs à la validation des acquis de l'expérience

**ARRETE**

Article 1 : Le jury JURY-SR de l'EXAMEN BREVET PROFESSIONNEL, Spécialités Maçon, Menuisier, Charpentier bois, Fleuriste est constitué comme suit pour la session 2021-06 :

**Président**

M. LUCAS SANZ RAMOS  
Inspecteur de l'éducation nationale de classe normale

RECTORAT ACADEMIE DE BORDEAUX BORDEAUX  
CEDEX  
ECONOMIE ET GESTION

**Vice-présidente**

Mme MARIE-CHRISTINE DEMPTOS MOUSSARON  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP EMILE COMBES BEGLES CEDEX  
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

**Membre de l'enseignement**

Mme YVONNE COSTET  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

LP EMILE COMBES BEGLES CEDEX  
ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE

Mme LAURIANE GUIMET  
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

SEP LYC POLYVALENT BEGLES BEGLES  
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

**Membre professionnel**

M. CHRISTOPHE FINGONNET

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE

Mme LYDIA RIO

- PROFESSIONNEL GIRONDE BORDEAUX  
CONDUCTEURS ROUTIERS

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le 04 octobre 2021

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire Général  
Pour le Secrétaire Général  
Le Directeur des examens et concours  
Olivier HARMEL

